



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230703-D-2023-43-AU
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

2023/1

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Conseil Municipal du 3 juillet 2023
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2023/43

Nombre de Conseillers :
en exercice : 24
présents : 15
votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Carole BERGER-JACOB, Christian TETARD, Patrice GOSNET, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Alaine HOUREZ, Julia NOJAC, Grégory BENOIT,

Étaient régulièrement représentés :

Philippe BUIRON, par Philippe AUDEBERT
Patrice JACQUET, par Nathalie JOLLY
Philippe BARBIER, par André BOURDON
Laurent FOHRER, par Chimina Kossiva NEGLOKPE

Étaient absents :

Nathalie NIOGRET, Céline RICHARD, Brice BRUNET, Eliane CHIDIACK et Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Chimina Kossiva NEGLOKPE a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : PROCEDURE DE DESAFFECTATION - 91 RUE DE VERDUN - PARCELLE AE 1072

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-15 et suivants,

Considérant que le Chemin Rural n° 15 (CR 15) a été totalement incorporé dans la propriété privée riveraine sise 91 rue de Verdun,

Considérant que le CR 15, cadastré AE 1072 d'une superficie de 5 m² n'a donc plus d'utilité publique,

Considérant qu'afin d'affecter ce bien à une autre activité, il est nécessaire de procéder à son déclassement,

Considérant que la procédure de déclassement ne peut être mise en œuvre que si une désaffectation a été constatée signifiant que le bien n'est plus destiné à l'exécution d'une mission de service public,

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230703-D-2023-43-AU
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de procéder à la désaffectation de la parcelle AE 1072 sise 91 rue de Verdun au 3 juillet 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance



Chimina Kossiva NEGLOKPE

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 07/07/23
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 07/07/23